

Marthe et Lucien Viot, reconnus pour leur bravoure et générosité

Marthe et Lucien Viot, un couple d'Ouilly-le-Tesson, a reçu à titre posthume à la mairie de Falaise la distinction de *Justes parmi les Nations*, pour avoir hébergé et protégé une petite fille juive de 4 ans après la rafle de Rouen en janvier 1943.

Marthe et Lucien Viot ont reçu le diplôme et la médaille de *Justes parmi les Nations*, la plus haute distinction décernée par l'État d'Israël, pour avoir protégé la petite Anne Héloin, entre 1943 et 1945.

Leurs noms sont désormais inscrits sur le mur d'honneur du Jardin des *Justes parmi les Nations* de Yad Vashem à Jérusalem.

C'est Anne Héloin qui a fait le choix d'entamer la procédure de reconnaissance de *Justes parmi les Nations*, une procédure qui a abouti après trois ans d'enquêtes.



Le couple Viot a hébergé et protégé une petite fille juive de 4 ans

« Une dimension exceptionnelle »

L'Institut commémoratif des martyrs et des héros de la Shoa, Yad Vashem, est chargé de mettre en valeur le courage des non-juifs, qui ont protégé des juifs pendant la guerre, et ce au péril de leur vie. Ils sont

un peu plus de 25 000 à avoir reçu cette distinction à travers le monde, 3 760 en France et seulement 80 en Normandie.

« Maman Marthe et papa Lucien, vous n'avez jamais fait état de ce que vous avez fait, un geste que vous avez considéré comme normal, certains de vos proches l'ont appris

récemment. Le sauvetage d'Anne a une dimension exceptionnelle », raconte Gilbert Viot, l'un des deux fils du couple, la voix tremblante d'émotion.

Anne Héloin, venue avec sa famille, écoute cette histoire qui hante toujours ses nuits. Elle garde les stigmates de cette enfance brisée dans la

nuit du 15 au 16 janvier 1943, lors de la rafle de Rouen lorsque deux officiers français et un Allemand viennent chercher sa mère alors qu'elle n'avait que 4 ans et demi. « J'ai affronté l' suite des périodes les plus difficiles de ma vie. J'entends encore les cris de ma mère », se souvient douloureusement Anne. Ils laissent une nuit à son père pour cacher les enfants. Il appelle alors son camarade de régiment Lucien Viot, qui se rend à Rouen pour rattraper Anne dans le Calvados, malgré le danger évident. Elle fêtera 18 mois dans sa famille d'adoption, qui la traitera comme sa propre enfant.

« Toujours croire en l'homme »

Le ministre plénipotentiaire de l'ambassade d'Israël à Paris, Zvi Tal, a rappelé la devise inscrite sur la médaille reçue par le couple qui, selon la loi du Talmud, « Celui qui sauve un être humain, sauve l'univers tout entier. L'histoire

des Justes doit être transmise, ils montrent le chemin, nous disent qu'il faut toujours croire en l'homme ».

Les allocutions d'Éric Macé et des représentants de Yad Vashem, Pierre Osowiecki, vice-président pour le Comité Français, et Ralph Memran, délégué du Comité, ont rappelé le caractère inconcevable de la Shoa, et le courage de ceux qui ont agi dans le seul devoir de l'humanité.

Étaient présents les élus falaisiens, les représentants de la Préfecture, des autorités militaires et civiles. Les élèves du cours de théâtre de l'association Aude et ses livres ont lu deux poèmes *Le badge* et *Les Justes*.

Gilbert Viot a conclu sur ses mots. « Nous qui sommes désormais enfants de justes, nous sommes très fiers de vous ». Pour Anne Héloin, les mots sont difficiles mais son émotion suffit à faire passer le message. « Grâce à leur courage, ils ont préservé la vie de leurs enfants et la mienne, je leur adresse un profond merci ».